



**Fédération Internationale des Organisations
de travailleurs de la Métallurgie**

Programme d'Action de la FIOM 2005-2009

*Adopté au 31^e Congrès mondial de la FIOM
Vienne, Autriche, 22-26 mai 2005*

Table des matières

PRÉFACE.....	1
1. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	3
1.1 Une économie mondiale dérèglementée	3
1.2 La situation difficile du chômage et du sous-emploi.....	5
1.3 Un nouveau climat politique	6
1.4 Droits des travailleurs et droits de la personne	6
1.5 Croissance et développement durables.....	7
1.6 Spéculation financière	9
1.7 La crise du système commercial international	10
1.8 Mutations profondes des processus de fabrication.....	12
1.9 Émergence d’alliances sociales.....	13
2. DÉCLARATION D’INTENTION DE LA FIOM.....	15
3. PROGRAMME D’ACTION DE LA FIOM	17
3.1 Des structures mondiales pour répondre à des défis mondiaux.....	17
3.1.1 Organisations syndicales internationales	17
3.1.2 Conseils nationaux de la FIOM.....	18
3.1.3 Réseau d’information	18
3.1.4 Le système de communication de la FIOM.....	19
3.2 Stratégies face aux sociétés transnationales.....	20
3.2.1 Nouer et consolider des liens tout au long des chaînes de production des STN.....	20
3.2.2 Accords-cadre internationaux (ACI).....	21
3.2.3 Autres mécanismes pour faire face aux STN	22
3.3 Solidarité et syndicalisation.....	23
3.3.1 Négociation collective.....	23
3.3.2 Création de syndicats et éducation	24
3.3.2.1 Créer des syndicats puissants	24
3.3.2.2 Formation des membres.....	24
3.3.2.3 Syndicats qui doivent être soutenus.....	25
3.3.2.4 Projets qui peuvent être soutenus	25
3.3.2.5 Le travail en mutation	26

3.3.3	Egalité des droits.....	26
3.3.4	Le droit à des conditions de travail sûres.....	27
3.3.5	Solidarité internationale	29
3.3.6	La syndicalisation des non-syndiqués	30
3.4	Donner une dimension sociale à la mondialisation	31
3.4.1	Normes fondamentales de travail.....	32
3.4.2	Une nouvelle architecture internationale.....	33
3.4.3	Des politiques économiques, financières et commerciales au service des populations du monde	35

Préface

Ce document d'orientation repose sur le Programme d'Action adopté au Congrès de la FIOM à Sydney en 2001. Il présente une feuille de route destinée à orienter l'action de la FIOM durant les quatre prochaines années. Il est l'aboutissement d'une année de travail qui a débuté au début de 2003 et à laquelle ont participé des représentant(e)s de syndicats affiliés à la FIOM en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique du Nord et du Sud.

La Commission du Programme d'action s'est réunie à quatre reprises en 2004 et 2005. Ses membres ont tout d'abord évalué le degré d'application du Programme actuellement en vigueur et réaffirmé la nécessité de fixer des objectifs concrets et réalisables. Sur la base de cette évaluation, ils ont examiné les ajustements rendus nécessaires et les priorités à accorder à la lumière des changements survenus dans l'environnement économique et social. Un accent particulier a été mis sur la nécessité d'améliorer l'interaction et les liens entre les niveaux local, régional et international, pour qu'ils puissent se compléter et se soutenir mutuellement.

Ce document comporte trois parties:

Premièrement, une analyse des conséquences actuelles de la mondialisation sur les gouvernements des différents pays, sur les travailleurs/euses et le monde du travail, tout en mettant en évidence les grandes tendances de l'économie et les questions décisives auxquelles nous sommes confrontés;

Deuxièmement, une déclaration d'intention de la FIOM fixant les valeurs et les principes fondamentaux qui guideront notre action;

Troisièmement, des stratégies et des propositions concrètes d'action à entreprendre par la FIOM et ses affiliés à différents niveaux pour contrer

efficacement l'importance prise par le capital mondial et maîtriser la mondialisation au profit de tous les travailleurs.

L'engagement et l'action des affiliés de la FIOM constituent un facteur clé de la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action. Le Secrétariat de la FIOM, avec ses bureaux régionaux et de projet, dépend pour ses activités des actions que les affiliés sont prêts à mettre en oeuvre pour promouvoir notre programme de développement équitable et durable, l'application universelle des droits des travailleurs/euses et le renforcement du réseau de solidarité internationale qui devient plus nécessaire que jamais.

Avec l'aide et le soutien actifs de ses affiliés, la FIOM contribuera à la réalisation des objectifs contenus dans ce Programme d'action qui servira de guide et de document de base pour toutes les actions des affiliés durant cette période inter-congrès.

1. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 Une économie mondiale déréglementée

La mondialisation de l'économie continue d'être le principal défi lancé au mouvement syndical dans le monde entier. Elle a des conséquences dans bien des domaines et joue sur l'économie, la politique et le développement de tous les pays du monde.

De nombreux employeurs et gouvernements sont fermement décidés à créer, partout dans le monde, un capitalisme sans contrôle et sans règles sur le plan social. Au nom de l'efficacité et de la compétitivité, mais en réalité pour établir un contrôle massif des entreprises sur l'activité économique, non seulement on supprime mais on contourne les lois qui protégeaient le travail, les consommateurs/trices et l'environnement, pour que l'économie mondiale réponde désormais à la loi du marché - et peu importe les conséquences économiques et sociales qui sont manifestes.

Au fil de l'histoire, les bastions syndicaux ont toujours été dans les industries manufacturières des pays industrialisés. Mais aujourd'hui, la mondialisation du capital frappe durement ces bastions et beaucoup de régions sont menacées par la désindustrialisation qui s'accompagne de pertes d'emplois et d'un appauvrissement. Depuis dix ans, on assiste au déplacement de plus en plus important et rapide de processus de fabrication vers un certain nombre de pays en développement où, dans certains cas, le taux d'adhésion syndicale est très faible, et où les syndicats, si tant est qu'ils existent, ne sont pas démocratiques. Ce développement touche non seulement les emplois faiblement qualifiés, mais aussi de plus en plus souvent, sur des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés. La logique de la réduction des coûts ne fait plus de différence entre les emplois manuels et non manuels.

D'un autre côté, d'immenses régions stagnent dans le sous-développement, forçant ainsi des milliers de travailleurs migrants, de tous niveaux de formation, à s'exiler vers les pays industrialisés.

Si la restructuration des économies développées repose en partie sur les mouvements de capitaux, il est également clair que l'une des façons de résoudre le sous-développement économique réside dans l'investissement direct étranger (IDE). L'investissement productif peut être un moteur pour stimuler la croissance économique et le progrès technologique. Il a un impact sur l'emploi et peut contribuer à élever les niveaux de vie avec des retombées positives sur les économies locales. La mondialisation pourrait être bénéfique pour les travailleurs à travers le monde et améliorer les perspectives d'avancées

sociales et de développement durable. Néanmoins les promesses de la mondialisation ne se réaliseront pas en poursuivant un programme de dérégulation. L'aggravation des inégalités dans l'économie mondiale, entre les pays tout comme à l'intérieur de ceux-ci, prouve que les travailleurs/euses comme leurs collectivités, surtout si ces pays ont un grand besoin de développement industriel, ne reçoivent malheureusement pas une part équitable de la richesse qu'ils contribuent à créer.

Le développement intensif des technologies de l'information et de la communication (TIC) contribue, en partie, à encourager la mondialisation. Grâce à l'Internet, à la communication électronique et à l'évolution constante des techniques de l'information, il est plus facile d'organiser et de contrôler les activités économiques à l'échelle mondiale. Les changements opérés dans les politiques de délocalisation des entreprises, qui concernent aussi les emplois non manuels et les techniques de pointe, sont la preuve de cette tendance. Les TIC font table rase de ces limites qu'étaient le temps et l'espace. Elles placent le mouvement syndical devant des défis bien précis.

La dérégulation permet aux sociétés transnationales (STN) d'évaluer en permanence la possibilité de réduire les coûts de production pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires – sans qu'il soit tenu compte de l'intérêt social et économique des travailleurs/euses ou de la sécurité de l'emploi. Les scandales financiers liés aux abus généralisés des entreprises ont aggravé la situation en détournant et détruisant des ressources productives, et en détériorant l'environnement de l'entreprise, et ce, au nom de la maximalisation du profit.

Même dans les pays en développement, de nombreuses STN ferment leurs unités de production dès qu'elles considèrent que le retour sur investissement est suffisant. Elles partent alors dans des endroits où les conditions commerciales sont encore plus favorables à l'entreprise et où la main d'œuvre est encore moins chère. On perçoit, déjà aujourd'hui, des signes prouvant que les zones franches d'exportation, où les femmes constituent le plus gros de la main-d'œuvre, seront les régions industrielles désertées de demain. L'histoire de ces zones, avec les limitations imposées aux salaires, aux droits des travailleurs/euses et à l'activité syndicale, est caractéristique des tendances qui compromettent un développement équitable; elle illustre parfaitement la manière brutale dont la libéralisation du marché, sans respect des normes du travail et de l'environnement, profite à une minorité, alors que des millions de travailleurs/euses et leurs familles subissent des conditions de vie et une exploitation qui les fragilisent.

Depuis le dernier Congrès le niveau des capacités excédentaires au plan mondial a augmenté et il y a eu une croissance remarquable de la production industrielle en Chine, avec des investissements et un transfert d'investissements massifs par les entreprises transnationales vers ce pays. Pour la FIOM, les droits des travailleurs et l'organisation de syndicats indépendants deviennent une priorité.

L'un des facteurs clés qui aggravent cette tendance est la concurrence à laquelle se livrent nombre de gouvernements nationaux et locaux, pour

subventionner les investissements et les exportations. La FIOM doit intensifier son travail et, en coopération avec des organisations non-gouvernementales et d'autres, faire pression sur les gouvernements pour que cesse cette concurrence déloyale.

En outre, il ne fait aucun doute que le mouvement syndical doit se structurer pour devenir un pouvoir mondial et être en mesure de contrebalancer la puissance du capital international. Bien qu'il y ait un débat au sein du mouvement ouvrier sur la manière de contrôler au mieux ces flux d'investissements, la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, dont les revenus pourraient, du moins en partie, servir à la promotion du développement économique et social, est vivement préconisée.

1.2 La situation difficile du chômage et du sous-emploi

En dépit d'une reprise de la croissance économique mondiale, le chômage et le sous-emploi dans le monde continuent de progresser, avec des répercussions plus importantes chez les jeunes, les femmes et les travailleurs/euses âgé(e)s. Selon des sources officielles, plus du tiers de la main-d'œuvre dans le monde se trouve au chômage ou est sous-employée. Les avancées technologiques, la recherche effrénée des gains de productivité, l'insuffisance de la demande en raison de salaires trop bas et les politiques préjudiciables au marché de l'emploi ont mené à cet échec. Des centaines de milliers de métallurgistes ont perdu leur emploi et se sont retrouvés à la rue sans espoir d'une vie meilleure. Ils ont été dépossédés, dans de nombreux cas, de leur droit à la retraite et aux soins médicaux qui représentait souvent leur unique filet de sécurité.

La détérioration de la situation de l'emploi dans le monde compromet également les mesures de lutte contre la pauvreté et les inégalités, qui constituent les défis les plus graves auxquels font face aujourd'hui un nombre de plus en plus grand de pays. Les employeurs remplacent les emplois réguliers par des contrats de travail atypiques à travers la sous-traitance et la délocalisation. Parallèlement à la détérioration de la situation de l'emploi, l'économie non réglementée se développe, et les travailleurs/euses sont de plus en plus nombreux/ses à se débattre pour survivre avec des salaires de misère.

Et pourtant, la logique néo-libérale du laisser-faire n'est pas sérieusement remise en cause. D'une façon générale, l'élite politique et économique se satisfait de la prétendue reprise économique, en insistant sur le besoin d'une plus grande déréglementation du marché de l'emploi. Elle continue de préconiser la confiance dans les forces du marché en tant qu'instruments capables de stimuler la croissance, de créer des emplois et de répartir efficacement les ressources à l'échelle mondiale.

Un niveau élevé de chômage constitue un gaspillage de compétences et de capacités chez les travailleurs/euses, lequel contribue à la volonté des entreprises de consolider leurs capitaux et d'intensifier l'exploitation et le

contrôle de la main-d'œuvre. Cela n'a aucun sens du point de vue économique, et n'est viable ni politiquement ni socialement. Le chômage conduit aussi à des migrations de masse à travers les frontières nationales, ce qui crée des distorsions sur les marchés du travail dans de nombreuses parties du monde. Atteindre le plein emploi doit rester l'objectif principal de la politique économique et sociale dans le monde entier.

1.3 Un nouveau climat politique

Pendant plus d'un siècle, le mouvement ouvrier a joué un rôle primordial dans l'évolution de la démocratie dans le monde.

On a vu se créer dans de nombreux pays des organisations politiques chargées de représenter et de défendre les intérêts des travailleurs/euses.

Aujourd'hui, nombre de ces organisations s'éloignent de leurs buts traditionnels pour solliciter le soutien du capital.

Le mouvement ouvrier ne peut pas toujours compter sur ses anciens alliés politiques pour défendre les intérêts des travailleurs/euses. Le mouvement syndical doit se donner les moyens d'influencer le processus politique avec plus d'efficacité pour promouvoir et protéger les droits de travailleurs aux niveaux national et international.

Ceci est particulièrement urgent, eu égard aux changements dans la manière de voir les choses et dans l'expérience des nouveaux_venus dans le monde du travail. Actuellement, les jeunes sont en général mieux formés, ils commencent à travailler plus tard et ne comprennent pas forcément les avantages qu'ils tireraient d'une adhésion syndicale. Les femmes ont été longtemps sous-représentées ou n'ont pas été représentées du tout par les syndicats malgré leur part croissante dans la main d'œuvre rémunérée.

En outre, le patronat et certains gouvernements ont adopté une attitude ouvertement hostile aux syndicats.

1.4. Droits des travailleurs et droits de la personne

Des millions de travailleurs/euses sont encore, de nos jours, privés de leurs droits. Les abus vont des lois restrictives à la répression brutale et même jusqu'à l'assassinat de militant(e)s syndicaux/ales. La libre-concurrence dans l'économie de marché sans règles nécessaires et appropriées, qui va souvent de pair avec la dictature et des gouvernements corrompus hostiles aux syndicats, est un facteur important de l'augmentation du nombre d'infractions aux droits syndicaux dans le monde.

Les marchés dépassent de plus en plus des frontières nationales, mais on ne saurait en dire autant des droits des travailleurs/euses.

Certains gouvernements tentent, en effet, d'appliquer des normes de travail très médiocres et de réduire les droits des travailleurs/euses pour attirer les investissements. Cette situation constitue non seulement un affront aux droits de la personne, mais aussi une distorsion économique. La dénégation des droits des travailleurs/euses se traduit par des revenus insuffisants et des conditions de travail dangereuses, particulièrement pour les femmes, d'où une concurrence déloyale et une aggravation des inégalités économiques.

Le développement économique durable est nécessairement lié au respect des droits de la personne et des droits des travailleurs/euses. Les campagnes de militants ne suffiront pas à éliminer des problèmes comme le travail des enfants ou la discrimination dont souffrent les femmes et les minorités – leur élimination doit faire partie intégrante d'une initiative mondiale visant à résorber la pauvreté et le sous-développement.

Les institutions financières internationales (IFI), à savoir, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ont notamment échoué dans la mise en place d'un développement durable, tout comme sur le chapitre des droits de la personne et des droits des travailleurs/euses. Ces institutions n'ont pas, non plus, été en mesure de reconnaître le rôle important joué par les syndicats dans la lutte contre la corruption et la répression, et pour la consolidation de la société civile – qui sont autant de facteurs déterminants pour le développement équitable et l'éradication de la pauvreté.

D'autres partenaires importants dans la gestion des affaires mondiales et la mise en place d'une politique économique mondiale, notamment les Nations unies et leurs organisations spécialisées, devraient aussi s'impliquer plus sérieusement dans la lutte contre les infractions aux droits de la personne, pour la promotion de politiques économiques saines et durables, et pour l'amélioration de la santé, de l'éducation et du bien-être social dans le monde entier.

Néanmoins, les institutions internationales ne sauraient être les seules à se battre en faveur des normes fondamentales du travail. Ces normes doivent constituer l'élément dynamique de l'édification de la démocratie et elles jouent un rôle déterminant pour donner du pouvoir aux populations, et notamment à celles qui sont appauvries ou marginalisées. Elles doivent constituer un élément indispensable des accords commerciaux ou d'investissement, que ces accords soient multilatéraux, régionaux ou bilatéraux, et de toutes les politiques des gouvernements nationaux.

1.5 Croissance et développement durables

La croissance et le développement durables ont une dimension économique, sociale et environnementale. Le programme des adversaires du monde du travail a donné aux forces du marché trop d'influence sur les politiques économiques et sociales. Des dizaines d'années de mondialisation axée sur le

marché ont prouvé que pour fonctionner de façon juste et équitable, les marchés ont besoin d'organes régulateurs solides et de réglementations adoptées selon des procédures démocratiques.

Les IFI ont été créées au lendemain de la grande dépression des années 30, pour éviter que celle-ci ne se reproduise. Elles avaient alors comme objectifs immédiats, la stabilité financière et la reconstruction de l'après-guerre. Elles ont, à cet égard, réussi. Mais il est clair que les IFI n'ont pas réussi à promouvoir le développement du monde sous-développé.

C'est pourquoi le mouvement syndical a sévèrement critiqué ces institutions et reste persuadé qu'elles ont contribué, en réalité, au recul des normes économiques et sociales dans bien des pays. Tandis que la libéralisation du commerce mondial et des investissements a permis de générer de la croissance dans quelques pays, cette libéralisation contribue à aggraver les disparités entre riches et pauvres, entre différents pays et au sein même des pays.

La croissance économique a été limitée en raison de la prépondérance de politiques économiques restrictives qui sont inhérentes au 'Consensus de Washington', dont les IFI se font les défenseurs aux côtés d'un certain nombre de responsables politiques, d'universitaires et d'une grande partie des médias aux mains des entreprises.

Pour promouvoir un développement équitable, il faut des politiques fiscales et monétaires qui stimulent l'économie mondiale. Les pays avec un taux élevé de chômage et une stagnation de la demande doivent adopter des budgets qui la dynamise, et le cas échéant, des déficits et de faibles taux d'intérêts.

Les gouvernements doivent également veiller à une répartition équitable des fruits de la croissance économique. Le chômage et le déséquilibre commercial ont plus de répercussions défavorables sur le bien-être des populations dans le monde que n'en ont l'inflation et le déséquilibre budgétaire.

Dans de nombreux pays non industrialisés, le développement et la consommation intérieure sont limités par le volume important de la dette extérieure. Dans ces cas là, l'annulation de la dette est un élément essentiel qui permettrait d'encourager la croissance économique et le développement durable.

Il faut, de plus, reconnaître que l'investissement direct étranger jouera un rôle important dans ce développement économique. Mais il ne faut pas que ce soit le seul apport de capitaux. Il faut aussi augmenter l'aide bilatérale et multilatérale au développement, et la réorienter vers les objectifs du développement durable.

A quelques exceptions près, les pays donateurs ne respectent pas le niveau de l'aide fixée lors des conférences internationales, lequel est pourtant inférieur à 1% du PIB.

Il faut, de plus, encourager les modes de production qui respectent l'environnement. Il faut contrôler la course folle qui consiste à utiliser à fond

les ressources mondiales, et, ce faisant, à polluer l'environnement sans se soucier des conséquences. Les conventions sur la protection de l'environnement et le recyclage, ainsi que d'autres conventions plus sévères sur l'environnement, doivent être appliquées.

Ce faisant, on ne peut nier que si les pays en développement ne peuvent être dispensés de mettre un frein à la destruction des ressources et à la pollution, les plus grands responsables en la matière restent les pays industrialisés.

Au fil de leur processus d'industrialisation, ces pays se sont rendus coupables d'une formidable 'dette vis-à-vis de l'environnement' et ils continuent à faire de ressources en voie de raréfaction une consommation par individu bien supérieure à celle des pays en développement. Tous les pays dans le monde devraient mettre en œuvre des politiques qui contribueraient à faire des objectifs du Protocole de Kyoto sur le climat une réalité.

1.6 Spéculation financière

La spéculation financière, au nom de laquelle des millions de transactions et de vastes transferts de capitaux s'opèrent chaque jour dans le monde entier, est également un sujet de préoccupation pour la FIOM.

Il est inacceptable que l'essentiel des capitaux circulant sur les marchés financiers, ne soit pas contrôlé de façon démocratique, et soit utilisé à des fins dont ne bénéficie pas la grande majorité de la population mondiale.

En outre, ces mouvements de capitaux déstabilisent l'économie mondiale. Ce sont les 'capitaux en portefeuille' qui alimentent ces placements spéculatifs et cette volatilité des taux de change dont souffrent, de plus en plus, les économies du monde, qu'il s'agisse des pays développés ou en développement.

Le facteur essentiel de cette instabilité n'est autre que la libéralisation des marchés financiers, encouragée par les entreprises, les investisseurs institutionnels et les IFI, au prix d'un énorme coût social et économique dans un certain nombre de pays. La libéralisation des marchés financiers a provoqué des débâcles financières. Il en est résulté que les acquis obtenus par les travailleurs/euses en plusieurs dizaines d'années de développement sont partis en fumée en quelques mois, et que des millions de personnes ont été précipitées à nouveau dans la pauvreté.

En outre, la vague récente des scandales qui ont touché des entreprises fait sérieusement craindre une insuffisance des mécanismes de leur contrôle interne et de l'obligation à procéder à une reddition publique des comptes. Une fois de plus, ces scandales ont mis en lumière la capacité des élites du monde de l'entreprise à s'enrichir personnellement, sans beaucoup se préoccuper si ce comportement était légal et compatible avec un développement durable. Alors que des milliards de dollars destinés à des investissements partaient en fumée, les familles des travailleurs/euses en supportaient le coût réel financier et humain en termes d'emplois perdus, d'espoirs brisés et de vies ruinées.

1.7 La crise du système commercial international

Quatre ans après Seattle, l'échec de la réunion ministérielle de l'OMC à Cancún, Mexique, a démontré l'incapacité du système commercial international à s'attaquer à la question fondamentale du développement durable et à prendre en compte les besoins des travailleurs/euses du monde entier. Il a provoqué une crise de confiance parmi les pays membres de l'OMC, tout en mettant en question la crédibilité de l'Organisation et sa légitimité dans l'opinion publique. Les règles de l'OMC sont généralement considérées comme servant davantage les intérêts des pays riches et des multinationales, comme favorisant le fort au détriment du faible.

Les tensions actuelles du système multilatéral se trouvent exacerbées par des pratiques commerciales déloyales, y compris les violations des droits des travailleurs/euses, et par la résistance des gouvernements à intégrer les normes fondamentales du travail dans les accords sur le commerce et l'investissement, avec le risque d'un contrecoup et d'une vague de réactions protectionnistes.

Alors que le multilatéralisme perd du terrain, la forte augmentation des accords commerciaux régionaux se poursuit avec toujours autant d'intensité depuis le début des années 90. Leur nombre total sera bientôt supérieur à 300. On a toute raison de croire que l'élan politique pour en conclure de nouveaux ne faiblira pas, mais qu'il poursuivra son essor.

Il faut voir dans cette tendance, non seulement l'émergence de nouvelles zones économiques, mais aussi de nouveaux centres de décision politique, ce qui affectera l'équilibre des intérêts lors des autres négociations, qu'elles soient globales ou sectorielles.

Les règles multilatérales sont nécessaires, surtout pour les acteurs fragilisés dans le système mondial. Elles doivent être approuvées démocratiquement et tenir compte de conditions et de besoins différents selon les cas.

Ce n'est pas du commerce en soi que naissent une croissance économique et un développement durables. Le commerce peut potentiellement contribuer au développement et à faire reculer la pauvreté, mais il faut pour cela un changement fondamental de politiques et de pratiques.

En réduisant les tarifs, le GATT a encouragé le commerce, et, dans certaines régions, la croissance économique. Cependant, les accords issus de l'Uruguay Round et qui ont établi l'OMC sont allés bien au-delà des simples réductions tarifaires en portant sur la question des barrières non-tarifaires au commerce et les services, et ont accru les déséquilibres courants du système commercial international.

Ces accords pourraient inclure bien des éléments déterminants pour la réussite d'une politique économique et sociale au niveau national. On peut citer au nombre de ces éléments, la législation sur la consommation, la protection des travailleurs/euses et de l'environnement, les services publics, les normes applicables aux produits, la politique d'appel d'offres du gouvernement, etc.

Comme nous l'avons déjà mentionné, toute violation des droits des travailleurs/euses ou de la protection de l'environnement entraîne des « distorsions » économiques dans les termes de l'échange qui, de par leur nature même, ne sont nullement différentes de celles qui résultent des tarifs ou des infractions aux droits de la propriété intellectuelle, lesquelles sont passibles de sanctions de la part de l'OMC. Il y a donc là un système de deux poids, deux mesures, et ce système doit disparaître.

Il faut réformer l'OMC pour que les droits syndicaux et des travailleurs ainsi que les critères sociaux et environnementaux soient incorporés dans ses règlements.

D'un point de vue social, il n'est pas inintéressant de savoir comment un produit est fabriqué et dans quelles conditions, et de connaître les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter de son commerce ou de sa consommation. Il faut, en particulier, que le principe de précaution figure dans les réglementations et les accords de l'OMC.

Les réglementations de l'OMC ne sauraient, cependant, interférer avec la faculté des gouvernements d'appliquer leur propre politique dans des domaines tels que la protection du consommateur, des travailleurs/euses ou de l'environnement, l'éducation, la santé, le développement industriel ou le développement économique en général. Les réglementations de l'OMC doivent également laisser un certain champ pour la protection des "industries naissantes" (traitement différencié) et, s'il y a lieu, pour une série de "prescriptions de résultat" que les gouvernements peuvent vouloir imposer aux investisseurs.

Une modification des réglementations commerciales se répercute sur le flux des investissements, et une modification du flux des investissements se répercute sur la production, là où elle a lieu, laquelle à son tour se répercute sur le commerce. L'assouplissement des réglementations applicables à la circulation des biens ou aux investissements, peut entraîner dans une certaine région un retrait des investissements, quand bien même plus de capitaux affluent vers une autre.

Il est nécessaire que les règles soient équitables pour tous, mais il n'y a pas de raison de donner au capital privé plus de droits et de pouvoirs qu'il n'en a déjà. Il faut trouver un juste équilibre entre les droits des investisseurs et leurs obligations en matière de développement durable, et obtenir qu'ils acceptent de respecter les droits des travailleurs/euses reconnus au niveau international.

Comme l'expérience le prouve, la croissance commerciale et l'intégration économique ne profitent pas automatiquement, en tant que telles, à l'ensemble de la population. Si les accords commerciaux ont pour objet de promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté et des inégalités sociales de même que juridiques, il faut alors que tous les groupes présents dans la société civile, y compris les organisations de travailleurs/euses et de défense de l'environnement, soient représentés lors des négociations.

1.8 Mutations profondes des processus de fabrication

L'évolution spectaculaire de la technologie depuis dix ans, et en particulier des technologies numériques, a considérablement modifié les processus industriels. Les progrès des technologies numériques ont souvent gommé la distinction entre biens et services.

D'importantes phases du processus de fabrication ont été automatisées, et maintenant, sur presque tous les produits, les composants électroniques remplacent les composants traditionnels.

Les restructurations d'entreprises entraînent, pratiquement dans toutes les branches de l'industrie métallurgique, des réductions d'effectifs. À la fin des années 90, une nouvelle vague de fusions, d'acquisitions et d'alliances a commencé à déferler sur les industries de la métallurgie, menant encore à d'autres réductions d'emplois. La sous-traitance, qui consiste à confier à des entreprises extérieures la fabrication de certains éléments, est l'une des caractéristiques fondamentales du processus de restructuration. Elle est devenue une pratique de gestion importante qui touche non seulement la production, mais aussi des emplois demandant plus de qualifications, y compris la conception, la recherche et le développement.

Les employeurs introduisent de nouvelles pratiques d'emploi, comme la flexibilité de l'organisation du travail et des systèmes de production, de nouvelles formes de travail non standard, et l'indexation de la rémunération sur les performances. Les pressions ont augmenté pour que ce nouvel environnement du travail flexible concerne aussi la décentralisation de la négociation collective. Tous ces changements ne manqueront pas d'avoir des effets pervers sur les droits et protections relatifs au lieu de travail, pour lesquels les travailleurs s'étaient battus et qu'ils avaient obtenu de haute lutte. De la même façon, le recours croissant des employeurs au travail des femmes, qui dans bien des cas ne sont pas protégées par des syndicats, pousse vers le bas les salaires et les conditions de travail.

L'effacement progressif du rôle central tenu auparavant par 'le travailleur manuel' dans la vie économique, et l'augmentation du nombre d'emplois 'non manuels' vont se poursuivre. Des secteurs traditionnels s'effritent alors que de nouveaux se développent et que les nouvelles technologies modifient la nature des compétences requises dans la métallurgie traditionnelle. Les nouvelles qualifications rendues nécessaires par l'introduction de techniques nouvelles, par les modifications apportées aux structures commerciales (y compris l'augmentation de la concurrence des pays à bas salaires et les pressions de plus en plus fortes sur le marché) et par l'organisation du travail, seront plus accentuées. Cette question ne concerne pas uniquement les syndicats des pays développés, mais aussi ceux des régions en développement et des économies en transition. De multiples connaissances et des qualifications professionnelles sont maintenant nécessaires presque partout, et comme indiqué précédemment, les entreprises transfèrent de plus en plus souvent des emplois de haut niveau vers des pays à bas salaires.

Le mouvement ouvrier ne peut ignorer les mutations dans le paysage industriel et la composition de la main-d'œuvre. Il doit multiplier ses efforts dans les domaines de la syndicalisation, de la formation et de la création de syndicats, revoir ses structures nationales, régionales et internationales, et mettre en place des organisations capables de défendre les droits des travailleurs/euses dans le monde entier. Les syndicats mettront leur avenir en danger s'ils ne réussissent pas à intégrer ces changements dans leurs structures et dans leurs politiques.

Les syndicats doivent faire des efforts particuliers dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). En outre, la rapidité à laquelle elles se répandent dans les industries traditionnelles soulève des problèmes précis dont un besoin accru de formation, de protection sociale et de respect de la vie privée.

Des politiques gouvernementales sont nécessaires pour encourager la création d'emplois décents et durables. La recherche de productivité et de réduction des coûts dans les entreprises se traduira par une diminution de la main-d'œuvre et des salaires dans l'industrie, sauf si:

- des politiques économiques de relance et la répartition équitable des fruits de la croissance encouragent l'expansion dans les industries traditionnelles comme dans les industries nouvelles;
- la durée du travail est réduite sans baisse des rémunérations;
- les politiques industrielles facilitent l'adaptation des anciennes industries et encouragent le développement de nouvelles;
- les politiques de l'emploi facilitent la transition pour les travailleurs/euses déplacé(e)s en raison des flux commerciaux et des activités d'investissements, et si elles garantissent aussi leur formation ou leur reclassement dans les métiers d'avenir, ainsi que leur redéploiement vers de nouveaux emplois;
- la formation permanente devient une réalité et si l'on investit suffisamment dans l'éducation et la formation.
- des systèmes appropriés de sécurité sociale sont mis en place.

1.9. Émergence d'alliances sociales

Dans le monde entier, les citoyens se réunissent et se mobilisent contre les effets néfastes d'un capitalisme débridé, contre la déréglementation et les abus commis par les entreprises, tout en demandant la promotion de la démocratie, des droits de la personne et de la justice sociale. De nombreux mouvements et de nombreux réseaux émergent, négocient des espaces, établissent de larges coalitions. Ils ont un rôle à jouer au niveau des politiques locales et mondiales. Alors que la mondialisation de l'économie s'accélère, ils accroissent leur capacité à faire pression pour obtenir des changements dans la politique menée par les organismes chargés de la gouvernance mondiale.

Parmi ces mouvements, le Forum social mondial (FSM) est devenu une plateforme importante pour toutes les personnes à la recherche d'une alternative au néolibéralisme. Il a démontré sa capacité de mobilisation de millions de citoyens à l'échelle mondiale et il a attiré de nombreux protagonistes des milieux politiques et sociaux. Les forums qui se sont tenus à Porto Alegre, à Mumbai, et ceux qui ont eu lieu au niveau régional, ont montré que les forces sociales progressistes du monde ont la possibilité de se rencontrer, non seulement pour protester contre les injustices et les effets destructeurs du système actuel, mais aussi pour présenter des alternatives portant notamment sur l'investissement pour un développement social, sur la responsabilité environnementale et sur le rôle régulateur de l'État.

La mondialisation doit être réformée et réorientée. Le processus mis en place par les forums peut y contribuer et aider à déclencher une dynamique vers une gouvernance mondiale efficace, démocratique et responsable, à œuvrer dans le respect mutuel, la tolérance et la solidarité internationale.

Le FSM offre également un espace utile qui permet d'atteindre d'autres organisations, d'acquérir des connaissances sur des sujets divers et d'engager un dialogue constructif avec des mouvements sociaux. Dans la recherche de nouveaux alliés, les syndicats peuvent utiliser cet espace pour établir des liens avec des organisations qui partagent nos valeurs fondamentales et qui sont engagées sur des questions telles que le développement durable, les droits de la personne, l'égalité entre femmes et hommes et la protection des droits individuels et collectifs dans l'économie. Tout en poursuivant ce but, nos syndicats doivent veiller à être plus visibles dans ces forums et délivrer notre message plus clairement de façon à avoir un impact et une interaction utile avec d'autres organisations qui défendent des opinions proches des nôtres.

2. DÉCLARATION D'INTENTION DE LA FIOM

La mission fondamentale du mouvement ouvrier est d'améliorer les salaires, les conditions de travail et de vie des travailleurs/euses et de veiller au bon respect de leurs droits. La FIOM a pour mission de contribuer à atteindre ces buts dans les industries métallurgiques et les branches connexes, en travaillant avec ses affiliés nationaux et au niveau mondial.

Les syndicats font aujourd'hui face au défi de mettre la mondialisation de l'économie au service de la population du globe. Et pour relever ce défi, les syndicats nationaux et internationaux de métallurgistes doivent soutenir efficacement les efforts entrepris par l'ensemble du mouvement ouvrier. Les syndicats de la métallurgie doivent donc continuer à mettre en place des organisations:

- qui soient en mesure de participer aux actions concertées, nationales et internationales, et
- qui aient assez de poids politique et de moyens pour contribuer, de façon significative, à la réalisation de nos buts dans le monde.

La FIOM va donc, en collaboration avec d'autres organisations:

1. Renforcer le mouvement ouvrier en
 - mettant en place des structures mondiales,
 - améliorant sa communication et sa compréhension des questions importantes,
 - syndiquant les non-syndiqués et en créant des syndicats démocratiques dans le monde entier,
 - renforçant les syndicats actuels,
 - créant un mouvement plus unifié des métallurgistes,
 - assurant la promotion des droits des travailleurs/euses,
 - renforçant les droits des travailleuses.
2. Veiller à ce que tous les pays appliquent les normes fondamentales du travail reconnues dans le monde entier, et à ce qu'elles figurent dans les accords mondiaux, régionaux et bilatéraux sur le commerce et les investissements.
3. Mettre en œuvre et poursuivre avec rigueur, un programme destiné à encourager la croissance économique, protéger l'environnement et

améliorer les conditions sociales. Quand les travailleurs sont forts, il y a une croissance économique durable, génératrice de richesses qui profitent à tout le monde.

4. Veiller à ce que les entreprises, les gouvernements nationaux et les institutions chargées de la gouvernance mondiale donnent priorité aux droits, aux intérêts et à la représentation des femmes. Il faut mettre en place de nouvelles structures au sein de la FIOM qui permettent de contrôler l'état d'avancement de l'application des droits des femmes, de la représentation des femmes et des stratégies de syndicalisation dans toutes les régions.
5. S'allier, le cas échéant, au niveau national ou international avec des organisations politiques et sociales pour atteindre ces objectifs et affaiblir le pouvoir détenu par les STN.
6. Promouvoir un commerce équitable, la justice sociale et l'éradication de la pauvreté.

3. PROGRAMME D'ACTION DE LA FIOM

3.1 Des structures mondiales pour répondre à des défis mondiaux

La FIOM constitue déjà une plate-forme internationale et coordonne des campagnes mondiales au nom de ses affiliés. Mais sa structure a besoin d'être encore améliorée pour répondre aux défis auxquels les syndicats sont confrontés.

La FIOM poursuivra, en tout lieu et à tout moment, la mise en place d'une structure syndicale mondiale chargée de coordonner et de concrétiser les actions nécessaires à tous les niveaux et partout dans le monde.

Il est impératif que ces changements apportés à nos structures le soient le plus rapidement possible, et que chaque membre de l'organisation y participe, des président(e)s des syndicats nationaux aux simples adhérent(e)s.

Il faut mondialiser jusqu'au travail quotidien des syndicats, de façon à ce que chaque phase de chaque activité permette de faire le lien entre le niveau local et le niveau international. Il doit être évident pour tous les membres de l'organisation que chaque activité, quelle qu'en soit la nature, peut et doit avoir une influence sur les conditions de travail ailleurs dans le monde.

Il est essentiel, si l'on veut mettre en place les structures régionales et mondiales indispensables pour répondre au pouvoir croissant du capital international, que les affiliés de la FIOM s'investissent réellement dans la poursuite de cet objectif.

3.1.1 Organisations syndicales internationales

Le paysage industriel ne cesse de changer et, en raison notamment de l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux processus de fabrication, les divisions entre les divers secteurs traditionnels de l'industrie s'estompent.

La FIOM continuera de collaborer avec d'autres fédérations syndicales internationales (FSI), avec la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC), pour défendre les intérêts de ses affiliés et atteindre les objectifs fixés dans son Programme d'action.

Avec la fusion de différents secteurs industriels, le mouvement syndical doit adopter de nouvelles structures internationales.

La FIOM continuera de collaborer étroitement avec d'autres FSI et, avec elles, mettra au point des stratégies pour construire une organisation syndicale plus forte, plus unie, plus prompte à réagir et plus efficace au niveau national comme au niveau international, capable de résister au pouvoir mondial des sociétés transnationales (STN).

La coopération portera sur les domaines suivants:

- initiatives concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- actions visant les STN et présentations de rapports sur leurs relations industrielles et leurs pratiques environnementales ;
- normes fondamentales du travail ;
- analyse des accords commerciaux et d'investissements, et des positions prises par les gouvernements dans les négociations, quant à leurs conséquences sur les travailleurs/euses ;
- projets conjoints de création de syndicats ;
- création de structures appropriées pour répondre à des besoins concrets.

3.1.2 Conseils nationaux de la FIOM

Dans les pays où la FIOM compte plus d'un affilié, les syndicats doivent toujours s'efforcer à rechercher la constitution d'une seule organisation puissante et unie de métallurgistes.

Pour en faciliter la réalisation, la FIOM encourage ses affiliés locaux à mettre en place des conseils de pays destinés à:

- encourager la coopération entre les syndicats;
- faire office de médiateur dans les conflits et les rivalités entre syndicats;
- réaliser l'unité entre les syndicats dans les domaines clés de la négociation collective, de l'éducation et de la syndicalisation des non-syndiqués.

Depuis le dernier Congrès, des conseils de pays ont été établis dans plusieurs pays. Ils ont accompli un travail de grande valeur. La consolidation de ce travail exige la poursuite des efforts dans ce domaine.

3.1.3 Réseau d'information

Dans un environnement dont la dimension mondiale et la complexité vont en s'accroissant, l'information joue un rôle vital pour parvenir à une interaction entre patrons et syndicats, de même qu'à l'intérieur des syndicats.

Dans leurs activités quotidiennes, qu'il s'agisse de formuler des revendications salariales ou de définir un projet de politique économique et sociale, les syndicalistes doivent avoir rapidement accès aux informations récentes concernant l'économie, la structure de l'entreprise ou les relations industrielles.

La FIOM prendra l'initiative de la mise en place de réseaux d'information entre les affiliés, en attachant une attention particulière aux structures des STN et aux conférences sectorielles régionales.

Les conseils mondiaux et les groupes d'action de la FIOM doivent, par exemple, établir des canaux de communication leur permettant de relier les membres entre les réunions, de traiter rapidement des demandes d'information et de coordonner l'information venant des niveaux nationaux et régionaux.

3.1.4 Le système de communication de la FIOM

Pour que les systèmes d'information soient efficaces, il faut disposer de moyens de communication rapides et simples.

La voix de la FIOM et de ses affiliés doit être entendue – pour faire pression pour des réformes économiques et sociales ou pour soutenir les travailleurs/euses dont les droits ont été enfreints. L'échange rapide d'une information exacte constitue un aspect capital de la solidarité internationale et de la réussite d'une campagne. À cet égard, la FIOM et ses affiliés doivent améliorer leurs capacités.

Le renforcement de la légitimité du travail syndical international auprès de la base et des militant(e)s syndicaux/ales à des niveaux différents constitue un aspect important de cette activité. À cet égard, il est indispensable que les affiliés disposent de canaux de communication. En outre, pour renforcer la coopération et l'échange d'information, la FIOM continuera d'organiser des réunions destinées aux journalistes des publications syndicales et aux responsables de la communication.

L'Internet a révolutionné la communication. Le site web multilingue de la FIOM et son bulletin diffusé par courrier constituent ses principaux canaux de communication. Cela étant, il est important que la FIOM ne désavantage pas les personnes qui n'ont pas encore accès à l'Internet. C'est pourquoi, elle continuera de diffuser les informations par des moyens classiques, tout en conseillant les affiliés qui voudraient établir des canaux de communication numérique.

La FIOM continuera à publier son magazine trimestriel dans lequel ses membres trouveront, outre les dernières informations concernant les industries métallurgiques, des analyses approfondies portant sur des sujets importants, et selon les besoins, des documents de synthèse et des rapports capables d'aider les membres dans leurs activités syndicales quotidiennes.

En tant qu'organisation, la FIOM doit développer une politique de communication cohérente pour être en mesure d'améliorer d'une manière générale la communication, en définissant les responsabilités et les principes qui la guident.

3.2 Stratégies face aux sociétés transnationales

La réforme politique du processus de mondialisation doit inclure des règles contraignantes pour les entreprises multinationales qui doivent reconnaître leurs responsabilités et obligations sociales, écologiques et dans le domaine des droits de la personne. L'objectif doit être la création de règles internationales juridiquement contraignantes avec de réels mécanismes d'application et de sanction. Les accords-cadre internationaux sont des instruments importants dans cette direction.

En même temps, les actions de la FIOM face aux sociétés transnationales (STN) continueront de mettre l'accent sur le développement et le maintien de la solidarité parmi les syndicats et les travailleurs/euses tout au long des chaînes de production mondiale des entreprises et des industries métallurgiques. Cette solidarité est indispensable pour surmonter les défis posés par le modèle de mondialisation actuellement en vigueur reposant sur l'entreprise, et par une compétitivité sur le marché qui dressent les travailleurs/euses et les collectivités les uns contre les autres. Tant qu'elles ne seront pas contrées et modifiées avec détermination, ces forces menaceront de compromettre les emplois, les niveaux de vie, les conditions de travail et les systèmes de protection sociale des métallurgistes et de leurs collectivités partout dans le monde.

3.2.1 Nouer et consolider des liens tout au long des chaînes de production des STN

La FIOM continuera de consolider les liens entre les syndicats chargés de représenter les travailleurs/euses tout au long des chaînes de production des STN, par le biais de ses conseils mondiaux d'entreprise et de ses groupes d'action, avec une coordination sectorielle au niveau des départements industriels de la FIOM. Dans le cadre de cet effort, la FIOM collaborera avec les syndicats du pays d'origine des sociétés transnationales pour aider les syndicats des pays d'accueil à obtenir des possibilités d'information et de consultation identiques à celles du pays d'origine.

Les conseils mondiaux de la FIOM ont joué un rôle important pour la défense des intérêts des travailleurs/euses par delà les frontières nationales. Nous poursuivrons nos efforts pour transformer les conseils mondiaux d'entreprise en organes de travail permanents de taille plus réduite financés par l'entreprise, afin d'être mieux en mesure de:

- réagir à un besoin urgent d'action,
- définir et mettre en place des stratégies communes,
- coordonner des actions avec des organismes représentatifs des travailleurs/euses au niveau régional (comités d'entreprise européens, etc.).

La réorganisation et le renforcement des conseils mondiaux d'entreprise, ainsi que la mise en place d'une coordination industrie-syndicat seront soutenus par des réunions sectorielles de la FIOM au niveau régional, en combinant

utilement des forums organisés au bénéfice des travailleurs/euses aux niveaux de l'entreprise et du secteur. Le cas échéant, des réseaux régionaux au niveau de l'entreprise et du secteur seront créés pour renforcer les stratégies face aux multinationales.

La syndicalisation des non-syndiqués tout au long des chaînes de production des STN constitue un objectif important des conseils, des groupes d'action et des réunions sectorielles de la FIOM. On déterminera s'il est possible de créer un syndicat, et des activités seront organisées chaque fois que les investissements réalisés par une STN auront amené une nouvelle concentration de main-d'œuvre ou créé de nouveaux postes de travail (y compris chez leurs fournisseurs), et quand les conditions permettent de soutenir les efforts nécessaires à la création d'un syndicat. La participation active et le soutien réel des affiliés et de la FIOM et notamment des syndicats du pays d'origine des STN est nécessaire pour parvenir à réaliser ces efforts.

Les initiatives dans le domaine de la syndicalisation doivent également se préoccuper du développement d'activités de production n'employant pas de syndiqués dans les pays où les syndicats sont fortement implantés. Beaucoup d'entreprises refusent toute présence syndicale dans leurs nouvelles usines situées dans les pays où elles mènent des activités depuis des années ou dans ceux où elles viennent de s'installer. Il est essentiel pour la FIOM d'assurer une présence syndicale dans ces installations afin que ses affiliés soient en mesure de conserver ou de rétablir leur puissance.

Les délocalisations, l'extension des emplois précaires et les zones franches d'exportation sont autant d'enjeux déterminants auxquels les travailleurs/euses sont de plus en plus souvent confrontés tout au long des chaînes de production des STN. Dans la métallurgie, ce sont les travailleuses qui en subissent le plus durement les conséquences. La FIOM tentera d'y répondre dans le cadre d'une stratégie d'engagement des STN, par un recours aux accords-cadre internationaux, aux conventions de l'OIT, aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et par d'autres aspects de la solidarité internationale, de même que par des alliances avec certaines ONG qui partagent avec nous les mêmes objectifs en matière de protection et de promotion des droits des travailleurs/euses et des droits syndicaux.

Néanmoins des organisations syndicales efficaces sont une composante essentielle. Sans syndicats efficaces, les droits des travailleurs y inclus ceux inscrits dans les normes fondamentales du travail et les accords-cadre internationaux ne peuvent être efficacement contrôlés et appliqués.

3.2.2 Accords-cadre internationaux (ACI)

La FIOM et ses affiliés ont recours à toute une série de mécanismes pour faire face aux STN présentes dans les branches de la métallurgie. Parmi ceux-ci se trouvent la négociation et la mise en œuvre des accords-cadre internationaux.

Chaque organisation membre de la FIOM s'engage à tenter de conclure des accords-cadre internationaux avec les sociétés multinationales ayant leur siège dans son pays.

La FIOM a adopté un modèle d'accord-cadre international et un document d'orientation concernant la négociation et la mise en œuvre de ces accords. Elle a réussi à négocier des accords-cadre avec des STN dans plusieurs branches de la métallurgie. Elle cherchera à progresser dans cette voie en engageant les actions suivantes:

- négociation de nouveaux accords-cadre internationaux en faisant appel à son expérience et aux résultats déjà obtenus sur la base de son modèle d'accord ;
- après consultation avec les syndicats couverts par les accords, la FIOM déterminera les possibilités d'améliorer ces accords, ainsi que les options et moyens les mieux à même de permettre de poursuivre les améliorations possibles ;
- mise en place et amélioration des mécanismes de contrôle et d'application des accords à travers les structures de la FIOM et les bureaux régionaux, la formation et avec la participation des affiliés, dans le but de parvenir à appliquer les pratiques les meilleures dans les STN signataires d'un accord-cadre international ;
- la FIOM explorera la possibilité de mettre en œuvre des stratégies visant à encourager les STN qui résisteraient à négocier et/ou appliquer des accords-cadre internationaux. La coopération des affiliés, et en particulier de ceux du pays d'origine de la STN, contribuerait à faire aboutir ces efforts.

3.2.3 Autres mécanismes pour faire face aux STN

Les syndicats de certains pays peuvent également exercer une influence sur les STN par le biais des capitaux détenus collectivement par les travailleurs/euses sous forme de fonds de pension et de retraite. Les affiliés de la FIOM sont aussi partie prenante dans les efforts entrepris pour exercer une influence sur la gestion d'entreprise, laquelle varie de pays à pays. Ces instruments donnent de meilleurs résultats quand ils sont utilisés par les syndicats du pays d'origine des STN, et quand ils visent à promouvoir et protéger les droits des travailleurs/euses et les droits syndicaux tout au long des chaînes de production mondiale, dans le but de combattre la corruption dans les entreprises et de forcer ces dernières à faire preuve d'une plus grande responsabilité sociale. La FIOM continuera de travailler aux côtés de la Commission syndicale consultative (CSC) auprès de l'OCDE et de la CISL pour améliorer encore ces mécanismes.

Faciliter l'échange et le partage de l'information sur les stratégies des entreprises, les réponses des syndicats et les résultats obtenus sont des moyens nécessaires et efficaces pour obtenir un engagement total des STN. Dans les conseils de la FIOM, les groupes d'action et les réunions sectorielles régionales, nous continuerons à développer des réseaux chargés d'échanger

des informations et d'engager des actions avec efficacité dans les délais requis, de manière précise et d'accès facile. Le soutien technique et politique des affiliés de la FIOM est nécessaire pour mettre en œuvre et renforcer les réseaux, et pour obtenir une coordination internationale efficace de l'information aux niveaux national et régional.

La FIOM continuera de rassembler, d'analyser et de diffuser des informations concernant les industries métallurgiques, en accordant une attention particulière aux entreprises et aux branches industrielles dans lesquelles il y a beaucoup de travailleurs et où nous avons de très nombreux membres. Les domaines couverts concernent la négociation collective, les changements technologiques, les innovations portant sur l'organisation de la production, la durée du travail, les grilles salariales et les classifications, et les actions revendicatives. Ces activités et d'autres activités conjointes de recherche devront être effectuées, dans la mesure du possible, en coopération avec la FEM et d'autres FSI, et utiliser pleinement les ressources dont disposent l'OIT, l'ONU et d'autres agences internationales.

3.3 Solidarité et syndicalisation

3.3.1 Négociation collective

La négociation collective qui est l'activité essentielle des syndicats, reste la meilleure façon de réguler la relation entre employeurs et travailleurs/euses, et de résoudre les problèmes qui surgissent sur le lieu de travail. Son impact va bien au-delà du lieu de travail et elle a une influence sur les conditions de vie et les perspectives de développement de la collectivité. La négociation collective devrait de plus en plus être un outil pour faire participer la collectivité et promouvoir les intérêts vitaux des travailleurs/euses en tant que citoyen(ne)s et consommateurs/trices.

Cependant, depuis une dizaine d'années, le mouvement syndical subit les attaques du patronat et de ses alliés, déterminés à réduire la portée de la négociation collective et affaiblir ainsi le mouvement syndical. Le patronat, en particulier, cherche résolument à supprimer la négociation collective au niveau national, sectoriel, et parfois même, au niveau de l'entreprise. En utilisant la menace d'une délocalisation de la production et des services, les employeurs font pression pour obtenir davantage de flexibilité et des concessions dans la négociation. Ils imposent de nouvelles formes d'emploi et de pratiques de travail aux salariés, ce qui accroît le stress et l'insécurité. Dans les pays en développement, les investisseurs étrangers exigent des changements dans la réglementation, sans tenir compte des conséquences de telles mesures sur le développement.

La FIOM et ses affiliés doivent répondre avec fermeté à ces attaques.

La FIOM veillera avec ses affiliés à s'assurer que les conventions collectives continuent de garantir des salaires décents et des conditions de travail

conformes aux pratiques nationales en vigueur. De telles conventions sont la base pour assurer un niveau de vie décent des membres des affiliés de la FIOM.

En améliorant l'échange d'informations et en organisant des campagnes internationales de solidarité, la FIOM multipliera ses efforts pour soutenir ses affiliés dans leurs négociations sur les salaires et les conditions de travail, mais aussi sur l'externalisation, la sécurité de l'emploi, l'organisation du travail, et tout autres questions concernant la restructuration des entreprises. À cet effet, la FIOM

- coopérera avec la FEM et contribuera à établir un réseau mondial d'information sur la négociation collective, en se servant de l'expérience acquise avec le réseau Eucoba;
- organisera des séminaires/ateliers sur des questions propres à la négociation, comme la durée du travail, la flexibilité, la formation permanente, les contrats applicables aux nouvelles formes de travail, la délocalisation, etc.

La FIOM est particulièrement préoccupée par les conséquences des nouvelles technologies sur les qualifications requises dans la métallurgie. Elle devra coordonner les pressions sur les employeurs par la négociation collective pour obtenir l'amélioration des qualifications des travailleurs/euses, de façon à éviter les pénuries de qualifications et les licenciements inutiles.

3.3.2 Création de syndicats et éducation

3.3.2.1 Créer des syndicats puissants

Les travailleurs ne peuvent faire entendre leur voix que s'ils sont organisés en syndicats puissants, représentatifs et démocratiques. L'une des grandes priorités de la FIOM consiste à promouvoir les efforts à accomplir en matière de syndicalisation et à rassembler sous sa bannière les syndicats de métallurgistes déjà existants.

La FIOM encouragera la création de syndicats en coordonnant et en soutenant des projets, et en conseillant ses affiliés sur des questions telles que les stratégies de syndicalisation, les structures syndicales, l'égalité des droits, la planification stratégique, etc. Ces tâches relèvent principalement des bureaux régionaux et des bureaux de projet de la FIOM.

3.3.2.2 Formation des membres

La FIOM participera à la formation syndicale dispensée par ses affiliés lorsque cette formation portera sur des activités syndicales fondamentales, comme la négociation collective, la syndicalisation et la défense des droits des travailleurs/euses, lorsqu'elle fera le lien entre les questions locales et mondiales, et lorsqu'elle sera méthodologiquement valable.

Cependant, ce sont les syndicats eux-mêmes qui répondent le mieux au besoin de formation des travailleurs/euses.

La FIOM coopérera avec ses affiliés pour obtenir les qualifications et les ressources permettant de répondre à leurs propres besoins d'éducation, en donnant aux groupes d'éducateurs sélectionnés par les syndicats locaux, la formation et le matériel nécessaires.

3.3.2.3 *Syndicats qui doivent être soutenus*

La FIOM aidera les syndicats qui:

- s'investissent dans des activités menant à leur autonomie;
- ont défini leurs priorités et identifié leurs besoins;
- travaillent conformément à la politique de création de syndicats, qui est celle de la FIOM;
- mettent en place des structures syndicales répondant aux besoins locaux et internationaux des travailleurs, et qui incluent des femmes à tous les niveaux;
- sont en mesure d'organiser des activités ou sont disposés à coopérer étroitement avec le bureau régional de la FIOM compétent en la matière pour organiser ces activités;
- sont disposés à mettre en place des structures syndicales démocratiques qui ne soient pas sous la coupe des partis et qui restent indépendantes du patronat;
- sont prêts à coopérer, au niveau local, national ou international, avec d'autres syndicats affiliés à la FIOM;
- sont soumis à la persécution par des gouvernements répressifs.

3.3.2.4 *Projets qui peuvent être soutenus*

La FIOM fournira des ressources et une aide financière pour des projets de création de syndicats visant à:

- mettre en place des organisations indépendantes du patronat et du gouvernement;
- favoriser la démocratie au sein de l'organisation, encourager les membres, en particulier les jeunes et les femmes, à participer aux activités syndicales, et leur en donner la possibilité. Les projets devront contribuer à faire disparaître toute discrimination de caractère politique et racial, et entre femmes et hommes;
- améliorer la faculté de l'organisation à mener à bien ses propres activités de base, c'est-à-dire mettre en place son autonomie, en particulier dans le domaine de l'éducation;
- renforcer la solidarité au sein de l'organisation, entre les différents syndicats du pays et/ou de la région, et à l'intérieur de la FIOM;
- soutenir les syndicats indépendants confrontés à et luttant contre des gouvernements répressifs.

Les bureaux régionaux et les bureaux de projet de la FIOM collaboreront avec les affiliés pour définir et évaluer leurs besoins organisationnels, et les aider à réaliser les projets et les activités permettant d'y répondre. Pour assurer une bonne utilisation des ressources, la FIOM cherchera à coordonner les activités entre les différents syndicats membres.

Pour que ces projets atteignent les objectifs définis, les cadres syndicaux des régions et du siège devront avoir les qualifications requises sur les méthodes de planification, de compte rendu et d'évaluation de ces activités.

3.3.2.5 Le travail en mutation

Des changements spectaculaires ont lieu dans l'organisation et les techniques de production dans la métallurgie. L'évolution technologique s'accompagne de changements dans l'organisation du travail. Certaines professions disparaissent et des qualifications professionnelles risquent d'être dépassées. Outre la nécessité de mettre l'accent sur la sécurité de l'emploi, les syndicats doivent, à travers la négociation collective, assurer des possibilités d'accès à une formation tout au long de la vie professionnelle, au lieu de qualifications restreintes qui se limitent souvent à un seul processus de travail, et ils doivent être impliqués dans l'élaboration des politiques et des programmes de formation appropriés.

La FIOM lancera à l'intention de ses affiliés une procédure de discussion sur cette question, pour qu'ils acquièrent mutuellement des connaissances et adoptent les pratiques les meilleures leur permettant de défendre au mieux le droit pour leurs membres de conserver et d'améliorer leurs qualifications.

3.3.3 Egalité des droits

La FIOM estime que tous les travailleurs devraient jouir des mêmes droits, indépendamment de leur sexe, âge, nationalité, ethnie, orientation sexuelle ou religion.

Parmi les plus importants défis auxquels la FIOM se voit confrontée, il y a celui d'améliorer les niveaux de syndicalisation des femmes et des jeunes afin de protéger leurs droits.

Un grand nombre de femmes continue à entrer sur le marché du travail dans le monde. Dans les pays en développement, les femmes représentent la première force de travail dans les zones franches d'exportation (ZFE) où le syndicalisme est réprimé. L'immense majorité des femmes n'est pas syndiquée, en particulier celles qui travaillent dans les petites et moyennes entreprises. La FIOM veillera à ce que les travailleuses aient la priorité dans les campagnes de syndicalisation en accordant une importance particulière aux ZFE et aux petites et moyennes entreprises.

Les droits des travailleuses sont toujours bafoués. La FIOM encouragera l'amélioration de la protection légale pour les travailleuses, y compris celle relative à la maternité et à l'égalité de traitement. Elle travaillera avec les

affiliés afin de veiller à ce que les femmes participent directement aux négociations collectives et que les négociations soient utilisées comme un dispositif pour améliorer les droits des travailleuses.

La représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation syndicale est toujours faible. Très peu de femmes détiennent des positions telles que représentantes syndicales, même si elles sont en majorité dans les effectifs. La FIOM a pris des mesures destinées à améliorer le niveau de participation dans l'organisation et poursuivra ses efforts afin de redresser ce déséquilibre. Des objectifs seront établis pour assurer la participation des femmes aux activités et réunions de la FIOM ce qui contribuera à renforcer les structures de la FIOM. La FIOM encouragera ses affiliés à examiner les structures syndicales et processus électoraux dans le but de lever les obstacles à la représentation des femmes.

La FIOM aura aussi pour priorité l'extension de la protection légale dans tous les aspects de la négociation collective, de la syndicalisation et des autres questions liées aux normes fondamentales de travail à tous les travailleurs qui font l'objet de discrimination sous quelque forme que ce soit.

3.3.4 Le droit à des conditions de travail sûres

La santé est l'atout majeur de chaque travailleur/euse. C'est pourquoi la défense et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail est une tâche syndicale fondamentale que tous les affiliés de la FIOM doivent placer en tête de leurs préoccupations. Bien que l'environnement physique du lieu de travail se soit amélioré au cours des dernières décennies, trop de gens meurent encore de blessures ou de maladies contractées lors d'un accident ou d'une exposition à des conditions de travail dangereuses.

Selon des statistiques publiées par le BIT, des millions de travailleurs/euses perdent la vie chaque année dans le travail. Et il s'agit seulement de la partie visible de l'iceberg. Ce que l'on ne voit jamais et qui n'est jamais pris en compte, ce sont les nombreux décès pour cause de maladie, comme le cancer à la suite d'une exposition à des substances chimiques dangereuses.

Les heures et le rythme de travail sont deux facteurs importants qui peuvent affecter les conditions de santé et d'hygiène des travailleurs. Les accidents mortels et préjudiciables sur le lieu de travail de même que les maladies psychosomatiques sont étroitement liés aux longues heures de travail et le rythme élevé auxquels sont exposés les travailleurs manuels et non-manuels. Cela est aussi en relation directe avec la façon dont est organisée la production. L'organisation du travail ainsi que l'hygiène et la sécurité sont deux questions que la FIOM continuera à mettre au centre de ses activités.

Avec l'introduction des nouvelles technologies, des ordinateurs et de l'automatisation, de nouveaux risques compromettent la santé et le bien-être des travailleurs/euses. Le stress et les mauvaises conditions psychologiques constituent souvent un risque grave pour la santé, notamment dans les emplois non manuels. Ce sujet particulier a fait l'objet de discussions au cours de

diverses rencontres organisées par la FIOM. Il a été également traité dans un projet de recherche au niveau international.

La prévention reste la meilleure façon d'empêcher les travailleurs/euses de subir les conséquences d'un lieu de travail malsain. C'est pourquoi la priorité doit être donnée aux mesures prises dans ce sens. L'action préventive doit reposer sur une législation nationale appropriée, les conventions et les recueils de directives de l'OIT doivent être incorporés dans la législation nationale et les conventions collectives. Néanmoins, la santé et la sécurité des travailleurs/euses ne dépendent pas uniquement des conditions de travail. Certains facteurs comme l'environnement extérieur au lieu de travail peuvent être à l'origine d'autres problèmes.

Le mouvement syndical international doit exercer une action à différents niveaux pour assurer l'application et le respect des réglementations et des normes en vigueur, comme la convention n°155 et la recommandation n°164 de l'OIT concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail, de même que les nombreux recueils de directives pratiques de l'OIT.

La FIOM:

- continuera de collaborer avec la CISL, la CSC et les fédérations syndicales internationales et de faire pression sur l'OIT pour éduquer et informer les employeurs, les gouvernements et les syndicats sur la législation en vigueur concernant la santé et la sécurité au travail;
- entreprendra des programmes complets de formation sur la santé et la sécurité au travail à l'attention des instructeurs qui seront ensuite chargés d'assurer la formation des représentants syndicaux au niveau de l'usine;
- continuera d'œuvrer à la mise en place de comités de santé et de sécurité sur le lieu de travail dans tous les établissements avec des représentants syndicaux chargés de la santé et de la sécurité, élus ou désignés;
- traitera de la santé et de la sécurité au travail dans les réunions des conseils mondiaux d'entreprise;
- continuera à lutter pour la réduction du temps de travail;
- fera campagne pour l'interdiction au niveau international de la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation de l'amiante. Le traitement et l'indemnisation des travailleurs souffrant de maladies liées à l'amiante devraient être à la charge des employeurs. Il faudra faire pression sur les gouvernements nationaux pour qu'ils mettent en œuvre des programmes de transition pour les travailleurs déplacés en raison de l'interdiction de l'amiante.

3.3.5 Solidarité internationale

À l'époque de la mondialisation de l'économie, la mobilité du capital et la concurrence sauvage pour attirer les investissements exacerbent les tensions entre et à l'intérieur des pays, et elles portent atteinte à la solidarité entre les travailleurs. Sous la menace de la délocalisation, les entreprises cherchent à supprimer ou affaiblir des avantages et des droits durement acquis, et jouent les travailleurs les uns aux autres, menant à un nivellement par le bas avec moins de sécurité et de salaire.

Les travailleurs dans tous les pays ont droit au développement économique et social que les flux de capitaux peuvent favoriser et ils ont un intérêt commun à une harmonisation vers le haut des termes de l'emploi. Les syndicats doivent créer une meilleure compréhension des forces en jeu et plus de solidarité s'ils veulent contrer la concurrence croissante sur le marché du travail qui ne profite qu'aux intérêts du capital.

La FIOM doit davantage faire porter ses efforts vers un soutien aux stratégies de développement nationales. Cela signifie que les syndicats dans les pays du sud doivent engager le fer avec l'Etat et pas seulement avec le capital. Cela veut également dire que la FIOM, à travers ses affiliés, doit davantage faire pression sur les gouvernements des pays du nord pour qu'ils cessent de faire obstacle aux efforts de développement des pays du sud - que ce soit directement ou à travers l'OMC et les institutions financières internationales.

Il est plus important que jamais d'organiser des actions internationales de solidarité pour défendre les acquis sociaux, les droits des travailleurs/euses, la syndicalisation et la négociation collective. Pour donner de l'efficacité à ces actions, l'unité et la solidarité entre travailleurs/euses et entre syndicats sont indispensables, en premier lieu, aux niveaux national et régional. A cette fin, la FIOM et ses affiliés devraient considérer différentes formes d'actions collectives transfrontalières.

La FIOM doit continuer d'améliorer la rapidité et l'efficacité de ses réponses aux appels pour des actions de solidarité, et ce, en diffusant, dans les meilleurs délais, l'information aux affiliés et en leur demandant leur soutien. La FIOM soutiendra également les campagnes visant à empêcher les entreprises transnationales à délocaliser la production sans tenir compte, réellement, des conséquences pour leur main-d'œuvre dans toutes les parties du monde.

Pour que la FIOM soit en mesure d'apporter son soutien dans les délais, les affiliés sont appelés à transmettre toutes les informations relatives au conflit, décrire les efforts accomplis pour le résoudre au niveau national, et faire savoir quel soutien ils attendent de la FIOM.

3.3.6 La syndicalisation des non-syndiqués

Sur les quelques 70 millions de métallurgistes dans le monde, un tiers environ sont membres d'un syndicat affilié.

Alors que nous venons d'entrer dans ce siècle nouveau, la syndicalisation des non-syndiqués est, pour le mouvement syndical, aussi importante qu'au XX^e siècle.

Il est particulièrement urgent de relever ce défi au vu de la délocalisation des entreprises vers des régions à faible coût où les activités syndicales sont réduites ou même supprimées, et des défaillances dans la communication avec les jeunes, les non-manuels et les travailleuses. Les syndicats doivent rechercher de nouvelles façons d'aller à la rencontre de ces travailleurs qui bien souvent ne savent que peu de choses sur les syndicats ou ne voient pas leurs intérêts représentés par eux et, de ce fait, sont moins motivés pour y adhérer.

Depuis plusieurs dizaines d'années, les STN ont multiplié les investissements dans les zones franches d'exportation où les salaires et les conditions de travail laissent à désirer et où les droits des travailleurs/euses sont constamment enfreints. Les femmes se voient souvent favorisées pour les emplois dans les ZFE, où la syndicalisation est en général plus difficile, et elles sont obligées d'accepter des salaires et des conditions de travail de bas niveau. Cette évolution est une menace, non seulement pour les emplois dans les pays où les normes sont plus élevées, y compris d'autres pays en développement, mais elle va de surcroît à l'encontre du développement durable recherché en privant les travailleurs/euses des zones franches d'une part équitable des bénéfices.

De plus, bien que le mouvement syndical ait reposé jusqu'à présent sur les salarié(e)s occupant des emplois manuels dans les grandes entreprises manufacturières, la FIOM et ses affiliés ne peuvent se permettre d'ignorer les petites et les moyennes entreprises ou les industries de pointe, ainsi que les postes de travail "high-tech" dans les industries traditionnelles. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les changements intervenus dans la composition de la main-d'œuvre suite à la transformation structurelle et technologique des industries métallurgiques, et le fait que les travailleurs non manuels représentent une part croissante de la main-d'œuvre.

Le secteur des technologies de pointe possède un certain nombre de caractéristiques particulières qui demandent un effort important de la part de la FIOM. Les activités doivent être complétées, intensifiées et orientées vers les travailleurs/euses à tous les niveaux des entreprises concernées. Il faudra, à cet égard, veiller à assurer une coopération efficace entre les différents départements de la FIOM.

Peu importe la dimension de l'entreprise, ou si elle fabrique des produits en acier ou des puces de microprocesseur, la FIOM reste convaincue que les travailleurs/euses doivent tous/toutes bénéficier des mêmes droits et des mêmes avantages liés à leur appartenance à un syndicat.

La syndicalisation reste une tâche fondamentale pour tous les affiliés de la FIOM, et les activités organisées dans ce domaine ne peuvent être menées que par les syndicats eux-mêmes. Néanmoins, la FIOM peut apporter un soutien et, le cas échéant, coordonner les activités de syndicalisation de ses affiliés et offrir un forum d'échange d'information et d'expérience.

Les efforts en matière de syndicalisation porteront notamment sur:

- les zones franches d'exportation où les droits des travailleurs/euses sont constamment bafoués et où l'exploitation est une réalité quotidienne;
- les petites et moyennes entreprises (PME), notamment quand une partie de la production d'une entreprise syndicalisée est sous-traitée;
- les entreprises de pointe et notamment celles qui fournissent des composants technologiques pour des produits fabriqués par des membres de syndicats affiliés à la FIOM;
- les entreprises situées en amont et en aval du processus de fabrication, qu'il s'agisse de recherche/développement, de conception, de fourniture de pièces détachées, de matières premières ou de distribution;
- les femmes, les jeunes et les travailleurs non manuels. En ce qui concerne cette dernière catégorie, la FIOM et ses affiliés se conformeront au document politique adopté par le Comité exécutif de la FIOM en mai 2004, qui fixe un certain nombre d'objectifs et de recommandations pour le travail à effectuer dans l'avenir. On veillera spécialement à rendre les syndicats utiles et sensibles aux préoccupations de ces travailleurs/euses qui constituent une part grandissante de la main-d'œuvre et qui sont faiblement syndiqués ;
- le soutien aux efforts des affiliés pour apporter des changements dans la législation, assurant et protégeant le droit d'association et de négociation collective.

Ce travail doit être coordonné avec les efforts entrepris pour syndiquer les travailleurs/euses des entreprises liées aux STN dans lesquelles la FIOM est implantée. La FIOM doit accorder la priorité à la syndicalisation des unités de production de ces entreprises sans présence syndicale, qu'il s'agisse d'usines nouvelles ou d'une production donnée en sous-traitance par une entreprise syndicalisée.

3.4 Donner une dimension sociale à la mondialisation

La FIOM continuera de mobiliser ses membres aux niveaux international, régional et national sur toutes les questions qui touchent les travailleurs/euses.

Tout en collaborant avec ses affiliés aux questions relatives au lieu de travail, la FIOM continuera également de s'attacher aux questions économiques, sociales

et aux droits de la personne qui sont très importants pour mouvement syndical.

Nous aurons besoin du soutien d'autres organisations dont les buts et les idéaux sont identiques aux nôtres pour gagner le combat pour une société meilleure et plus juste.

Une mobilisation imposante contre un modèle de mondialisation qui ne profite qu'aux STN a été entreprise depuis notre dernier Congrès, ce qui prouve que dans le monde entier, l'on s'inquiète des effets de cette mondialisation sur les travailleurs/euses, en particulier dans les pays en développement. Ce mouvement social qui se contentait auparavant de protester est de plus en plus concerné par la recherche d'alternatives et la définition de stratégies.

Le mouvement syndical mondial doit participer à ce processus et faire entendre la voix des travailleurs/euses.

La FIOM a commencé, avec d'autres organisations syndicales, à dialoguer avec des ONG et des mouvements sociaux. Depuis le dernier Congrès, le Forum social mondial constitue une base importante qui a permis d'établir des échanges fructueux et des alliances.

En cherchant à donner une dimension sociale à la mondialisation, la FIOM fera tout son possible pour encourager le dialogue et la coopération avec d'autres groupes qui partagent ses aspirations et ses valeurs fondamentales, et elle prendra la direction de certaines campagnes. Les priorités pour une telle coopération seront les suivantes: promotion des droits de la personne et des droits syndicaux, syndicalisation des emplois non réglementés et sans protection sociale, initiatives destinées à favoriser une production durable du point de vue environnemental et démocratisation des institutions de la gouvernance mondiale.

3.4.1 Normes fondamentales de travail

L'adoption par l'Organisation internationale du Travail (OIT) de la 'Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail' en 1998, et du 'Programme pour un travail décent' en 1999, ont marqué une étape décisive pour les droits des travailleurs/euses et pour la promotion d'un emploi de qualité.

Cependant, la promotion de la Déclaration de l'OIT n'est pas suffisante pour éviter le risque d'une course vers le bas des conditions d'emploi. Des efforts spéciaux doivent être entrepris pour assurer le respect réel, pour l'ensemble des travailleurs/euses, des droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration – sans distinction de leur nationalité et des conditions économiques des pays – et la ratification des conventions pertinentes par chaque pays¹. Les

¹ Ces conventions de l'OIT sont les suivantes:

travailleurs/euses migrant(e)s ont notamment besoin d'être protégé(e)s dans la loi et dans la pratique contre la discrimination.

La FIOM et ses affiliés continueront de soutenir les actions entreprises au niveau national ou international pour:

- que tous les gouvernements nationaux présentent et fassent voter une législation du travail conforme aux conventions de l'OIT;
- faire figurer les normes fondamentales du travail, reconnues au niveau international, dans les accords commerciaux et d'investissement, en particulier le droit de se syndiquer et de négocier collectivement;
- obtenir leur adoption en tant que principes s'appliquant à l'ensemble du système, qu'il s'agisse des lignes d'orientation et des réglementations de toutes les institutions multilatérales de la gouvernance mondiale, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce.

La réglementation et la négociation collective constituent les instruments les plus importants permettant de s'assurer que l'entreprise fait face à ses responsabilités sociales dans l'économie mondiale; celles-ci doivent inclure les conséquences de l'activité de l'entreprise sur les droits sociaux, les droits relatifs à la protection de l'environnement et les droits de la personne.

La FIOM continuera d'assurer la promotion de ses objectifs concernant les normes fondamentales du travail dans ses programmes d'éducation et dans ses publications.

3.4.2 Une nouvelle architecture internationale

La faiblesse actuelle des institutions de la gouvernance mondiale est évidente. Alors que la nouvelle architecture internationale demandée par le mouvement ouvrier et par d'autres organisations est loin d'être établie, le système multilatéral fait preuve d'une faiblesse dont la cause réside dans son déséquilibre structurel. Les institutions financières et commerciales dominent, alors que celles chargées du développement, de l'environnement, des questions sociales et du travail jouent un rôle mineur. Des règles démocratiques reconnues au plan international et des institutions puissantes et légitimes chargées de les appliquer sont nécessaires pour réussir à obtenir la paix et la justice pour les travailleurs/euses et tous/toutes les citoyen(ne)s. Cela ne sera possible que si toutes les organisations du système multilatéral travaillent dans la transparence et répondent de leurs actes auprès de l'ensemble de leurs membres, et si elles s'engagent vers des objectifs de développement réel au

-
- Liberté syndicale et protection du droit syndical (convention n° 87);
 - Droit d'organisation et de négociation collective (n° 98);
 - Abolition de toute forme de travail forcé ou obligatoire (n° 29 et 105)
 - Abolition du travail des enfants (n° 138 et 182) et
 - Non-discrimination dans l'emploi et la profession (n° 111) et égalité de rémunération pour travail de valeur égale (n° 100)

profit des travailleurs/euses et des populations dans le monde entier. La cohérence politique doit s'appliquer à l'ensemble du système, et l'accord des gouvernements des pays membres doit en permanence faire l'objet d'un examen attentif.

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation donne à l'OIT l'occasion notable de jouer réellement un rôle de premier plan pour la démocratisation de la gouvernance mondiale. Le rapport dénonce les déséquilibres, inacceptables sur le plan de l'éthique et irrecevables sur le plan politique, qui montrent clairement le lien entre des conditions d'emploi justes et un développement durable. Le rapport de la Commission souligne la nécessité de faire du travail décent un objectif mondial qu'il faut poursuivre en ayant recours à des politiques cohérentes dans le cadre du système multilatéral. La FIOM soutiendra avec ses affiliés les initiatives prises par l'OIT pour traiter les problèmes de l'investissement, du développement et des politiques de l'emploi, des IFI, de la CNUCED et l'OMC.

Les travailleurs/euses doivent se mobiliser pour que les syndicats puissent jouer un rôle de premier plan dans le processus indispensable de démocratisation du système multilatéral. La FIOM continuera à mener des campagnes avec ses affiliés aux niveaux national, régional et international pour exiger l'adoption d'une approche intégrée des questions relatives au développement et des nouveaux mécanismes régulateurs et participatifs de gestion des affaires mondiales. La réforme des institutions internationales de la gouvernance mondiale doit s'assurer que:

- leurs règles et leurs politiques reflètent les lignes d'orientation menant au développement durable;
- la transparence dans leurs procédures et la consultation démocratique des acteurs et des mouvements sociaux représentatifs constituent des aspects déterminants pour l'élaboration d'une politique;
- l'Organisation internationale du Travail joue un rôle de premier plan dans la gouvernance mondiale et que ses vues soient intégrées aux prises de décision et au processus de résolution des différends dans les organisations du système multilatéral, notamment dans les institutions commerciales et financières;
- les normes environnementales, sociales et de travail soient incorporées dans les conditionalités des accords internationaux;
- les droits démocratiques, l'obligation de rendre compte, la démocratie participative, les droits de la personne et les droits des travailleurs/euses constituent le cadre du système de réglementation pour la formulation de la politique et sa mise en œuvre dans toutes les institutions du système multilatéral.

3.4.3 Des politiques économiques, financières et commerciales au service des populations du monde

Les politiques économiques et fiscales rigoureuses adoptées par les gouvernements nationaux et soutenues par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale n'apportent rien aux travailleurs/euses et sont préjudiciables au développement durable partout dans le monde.

La FIOM a examiné dans le détail un programme économique alternatif axé sur la croissance, le bien-être social et l'emploi, plutôt que sur une politique monétaire restrictive et sur l'équilibre budgétaire.

Ce processus a culminé avec la présentation du document "*Stratégies de la FIOM sur une alternative à la mondialisation*" à la réunion du Comité central de la FIOM en décembre 2003, lequel contient des stratégies de mise en œuvre d'un programme économique alternatif. Le document traite les actions que la FIOM doit entreprendre aux niveaux mondial et régional, et les responsabilités qui incombent aux affiliés au niveau national.

Une nouvelle approche est nécessaire pour atteindre nos objectifs, ainsi qu'une stratégie générale cohérente à mettre en œuvre en collaboration étroite avec d'autres organisations du mouvement syndical international et avec des mouvements sociaux qui partagent nos valeurs démocratiques fondamentales et nos aspirations. Les droits de la personne et les droits des travailleurs/euses, ainsi que la démocratie participative, sont les éléments indispensables à la mise en œuvre d'un programme de croissance et de développement équitables et durables, basé sur les quatre piliers suivants:

- *Création d'emploi et pouvoir d'achat*
- *Annulation de la dette et aide au développement*
- *Réglementation des mouvements de capitaux*
- *Réforme des institutions chargées de gouvernance mondiale*

La mise en œuvre de modèles de mondialisation autres que ceux axés sur le marché ou l'entreprise nécessitent la mobilisation de nos forces aux côtés de celles du mouvement syndical international et des organisations alliées de la société civile. Les stratégies et les tactiques doivent inclure les dispositifs suivants :

- *Une approche directe des STN* dans laquelle la négociation collective a un rôle fondamental à jouer. La FIOM détient avec les autres FSI une responsabilité spéciale pour prévenir des initiatives des STN dans le domaine de la "responsabilité sociale de l'entreprise" – purement symbolique dans la plupart des cas – pour ne pas saper les règles contraignantes en vigueur. La négociation collective, notamment dans le domaine des accords-cadre internationaux, est encore la façon la plus

efficace de garantir les droits des travailleurs/euses et la prise en considération des préoccupations dans le domaine social et celui de l'environnement.

- *Une mobilisation en vue d'exercer des pressions efficaces.* Pour être efficaces, les pressions doivent s'exercer après une mobilisation et en liaison avec la formation d'alliance. Il faut mettre l'accent sur l'unité dans le mouvement syndical et l'importance de la négociation collective. Nos tactiques doivent s'appliquer avec cohérence aux niveaux national, régional et mondial, et permettre aux organisations syndicales internationales et aux mouvements sociaux alliés de se soutenir mutuellement.
- *Les affiliés nationaux ont un rôle majeur à jouer* en formulant et en préconisant des alternatives, principalement dans leur propre pays, tout en tenant compte des conditions en vigueur dans chaque pays. Leur tâche la plus importante consiste à préparer des moyens concrets leur permettant de passer d'une critique de la mondialisation de type néo-libéral à la mise en œuvre d'alternatives capables d'inciter les gouvernements à se tourner vers les politiques qui viennent d'être exposées. Les affiliés de la FIOM doivent collaborer étroitement avec les centrales syndicales nationales. Des plans de mobilisation propres à chaque pays doivent inclure des politiques dont la mise en œuvre relève d'une priorité nationale et permet d'identifier des alliés potentiels, de diffuser une information, de mobiliser les membres du syndicat et de créer des alliances.
- *Le Secrétariat de la FIOM aura pour tâches principales* d'aider les affiliés et de coopérer avec la CISL et les autres FSI. L'une des priorités consistera à s'assurer de l'unification des positions des FSI sur la mondialisation, et que la mobilisation et la création d'alliance deviennent des priorités absolues pour le mouvement syndical international. Il est indispensable à cet effet que la FIOM et les FSI qui partagent ses idées fassent des propositions concrètes portant sur une mobilisation au niveau mondial et sur des activités communes avec certains mouvements sociaux.
- *Les structures régionales de la FIOM* chercheront à exercer une influence sur les accords économiques négociés au niveau régional, entre les régions ou entre les pays. Il faut entreprendre des activités éducatives et des créations d'alliances avec l'aide des bureaux régionaux ou du Secrétariat de la FIOM.
- *Au niveau mondial,* une tâche essentielle de la FIOM sera de coopérer avec d'autres FSI pour agir sur les STN et les engager dans le dialogue social et à négocier, suivre et mettre en œuvre des accords-cadre internationaux.

En coopération avec d'autres organisations, la FIOM collaborera avec ses affiliés à la mise en œuvre des politiques indiquées précédemment, et ce, à tous les niveaux et de manière cohérente. Il faut rétablir la solidarité nécessaire pour s'opposer aux politiques des STN et de leurs alliés gouvernementaux, qui cherchent à dresser les métallurgistes les uns contre les autres et à compromettre la sécurité de l'emploi. La FIOM et ses affiliés favoriseront le

dialogue et la recherche de solutions, notamment en ce qui concerne les questions commerciales cruciales.

Le commerce en soi ne produit pas de croissance économique et de développement durable, mais il peut y contribuer.

Pour que ceci soit possible, il faut mettre en œuvre des politiques économique de développement. Les politiques commerciales et les recettes des institutions internationales axées sur l'exportation, lesquelles n'ont pas réussi à améliorer le sort de la grande majorité des populations du monde en développement, doivent être réorientées de toute urgence vers des objectifs de développement réel et cohérent.

Tant que les ordres du jour dans les négociations sur des accords commerciaux et d'investissement ne traiteront pas des besoins des travailleurs/euses, la FIOM et ses affiliés devraient s'opposer à la poursuite des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales, conçues pour promouvoir les intérêts des entreprises et de leurs alliés aux dépens des travailleurs/euses et des citoyen(ne)s.

Les politiques commerciales doivent inclure des dispositions concernant un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, et un meilleur accès aux marchés du monde industrialisé. Les accords commerciaux internationaux et régionaux doivent être subordonnés aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ils doivent garantir les besoins et les droits fondamentaux des êtres humains en nourriture, en eau, en services de santé et en éducation, par la protection des services publics vitaux et le droit des gouvernements à déterminer leur propre politique économique nationale. Il faut éliminer les subventions qui provoquent des distorsions commerciales. Les réglementations commerciales doivent comporter des normes sociales, y compris des normes de travail.

Tout ceci est impossible sans une réforme radicale de l'OMC. Ses procédures décisionnelles non démocratiques doivent être modifiées pour donner à cette organisation une réelle transparence et une globalité. Les événements survenus ces dernières années ont montré que le déficit démocratique de cette organisation compromet de manière dramatique sa propre efficacité, de même que la crédibilité du système multilatéral dans son ensemble. Alors que les gouvernements de ses pays membres les plus puissants paraissent incapables ou peu disposés à faire face à cette crise, de nouveaux acteurs du monde en développement prennent des initiatives importantes. Ils portent leur attention, d'une part, sur le besoin urgent d'une révision démocratique des règles et des pratiques décisionnelles, et d'autre part, sur les questions commerciales qui revêtent une importance déterminante pour le développement durable, notamment dans l'agriculture.

La FIOM contribuera avec ses affiliés à alimenter ce processus par un dialogue, y inclut avec les membres des gouvernements, sur les conséquences du commerce en matière sociale, sur l'emploi et sur le développement. Il faut

mobiliser les travailleurs/euses, en premier lieu au niveau national pour ce combat en faveur de la démocratie.

La FIOM aidera et soutiendra ses affiliés dans cet effort, et elle agira avec d'autres organisations syndicales internationales et des organisations progressistes pour la réalisation des objectifs indiqués précédemment.